

les budgets sociaux dédiés par la Communauté française aux institutions de l'enseignement supérieur hors université sur ceux octroyés aux universités. Il est sans doute pertinent de relever que la situation de « non alignement » constitue à n'en pas douter une claire discrimination entre les différents types d'enseignement supérieur ! Plus encore, les subsides octroyés aux universités sont insuffisants pour assumer toutes les missions dont elles sont chargées : logements étudiants, services médicaux, réductions de minerval, restaurants universitaires, etc. Cet alignement

est, de plus, organisé sous forme de transition lente, et il faudra, d'après la FEF, une décennie pour que les subsides « hors unif » soient alignés sur les subsides « unifs ».

7,5 ETP pour promouvoir la réussite...

Enfin, nous ne pouvons qu'évoquer le plan « promotion de la réussite » : en effet, même si la Ministre joue des effets d'annonce, elle n'a jamais présenté son plan au Parlement de la Communauté française. Pour une réelle promotion de la réussite, il faudrait certainement augmenter

le taux d'encadrement dans le supérieur, augmenter les subsides sociaux, augmenter les bourses et le nombre de leurs bénéficiaires, etc. Qu'annonce la Ministre ? L'équivalent de 7,5 équivalents temps pleins. Autrement dit, *peanuts* !

La Ministre Marie-Dominique Simonet est une habile communicatrice. Mais ne nous y trompons pas : elle a bel et bien été à la base de sérieux reculs en termes d'accessibilité à l'enseignement supérieur. Et lorsqu'elle tente de se faire passer pour une grande progressiste, elle en devient foncièrement ridicule !

Allocations d'études : homéopathie ou traitement lourd ?

Mathias El Berhoumi,

Président de la FEF (Fédération des Etudiants Francophones), <http://www.fef.be/>

Pour la FEF, les allocations d'études devraient permettre à tout étudiant de suivre des études peu importe son origine sociale. Concrètement, cela signifie que les allocations devraient être octroyées automatiquement à tous les étudiants dont les revenus ne suffisent pas pour suivre des études.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

D'une part, le montant des bourses est nettement insuffisant. Comme le souligne la FEF depuis longtemps, les bourses ne couvrent actuellement qu'une partie des frais du premier mois d'une année académique pour un étudiant qui « kote ». D'autre part, les plafonds d'octroi font que seuls des cas de précarité extrême sont réellement concernés par ces allocations.

Ajoutons à cela que les étudiants concernés perdent le bénéfice de leur allocation s'ils doublent plus d'une fois dans l'enseignement su-

périeur. Avec un taux d'échec de 60 % pour les étudiants de « première génération » et en tenant compte du fait que l'échec touche en particulier les étudiants issus des milieux socioéconomiquement défavorisés, on peut clairement se poser la question de la pertinence d'une telle limitation.

S'agit-il en réalité de donner aux pauvres une sorte d'aumône ? Nous ne serions pas loin de le penser, surtout lorsque l'on apprend que, depuis 3 ans, les crédits budgétaires octroyés au service des allocations d'études sont clairement insuffisants. Du coup, par un système de report budgétaire, le déficit cumulé du budget des allocations d'études atteint plusieurs millions d'euros !

Quelle est encore la crédibilité des discours ronflants annonçant les mesures de « démocratisation de l'enseignement » alors que les systèmes qui permettent effectivement

de le rendre démocratique sont mis en péril par des arbitrages budgétaires absurdes ? Mais la Ministre n'en a cure, tout comme elle ignore superbement les demandes répétées des étudiants d'obtenir un représentant dans le conseil d'appel, qui est l'organe de (second) recours compétent en cas de réclamation. Là aussi, la volonté politique semble être bien loin des idéaux de « transparence » et de « participation » que la Ministre prétend pourtant défendre !

Sans doute nous répondra-t-on que nous instruisons un mauvais procès, et qu'un changement de législation nécessite une réflexion longue et une négociation difficile... Nous ne nions pas cette réalité, mais il semble que la Ministre peut parfois faire diligence : ainsi, elle a produit dans des délais « records » une circulaire enjoignant à l'administration de ne pas tenir compte des « revenus cadastraux » dans les revenus déterminant l'octroi de

la bourse.

Autrement dit, si vous êtes rentier, vous pouvez bénéficier d'une bourse d'étude au vu de cette injonction ministérielle. Se doutant qu'une telle mesure serait loin de plaire à ceux qui défendent que les moyens doivent avant tout être affectés aux plus défavorisés d'entre nous, la ministre n'a cependant pas modifié le texte légal, préférant agir dans l'opacité la plus totale.

Pire encore, dans la version initiale de son plan de « promotion de la réussite », version présentée aux conseils regroupant les délégués de l'enseignement supérieur, la Ministre entendait créer des bourses supplémentaires accessibles uniquement pour les étudiants s'orientant vers une formation correspondant à un métier désigné par l'ONEm comme sujet à une « pénurie ». Quelle meilleure démonstration de la vision qu'a la Ministre Simonet des allocations d'études supérieures peut-on donner ?

Et demain ?

Qu'attend la FEF d'un système d'allocations d'études ?

Une première revendication est d'entrer dans une logique d'automatisme et de proportionnalité aux revenus. Autrement dit, nous considérons qu'il est aisé aujourd'hui de

connecter les bases de données de l'administration fiscale et les inscriptions dans les institutions. Sur base de l'analyse de ces bases de données, une allocation devrait être automatiquement octroyée à tous ceux qui entreraient dans les critères, sans qu'il n'y ait plus l'obligation d'introduire des formulaires.

Aujourd'hui, le système exclut ceux qui ont des revenus dépassant d'un centime les seuils définis par la Communauté française... On nage en plein Kafka ! Nous considérons qu'il est temps de passer à une logique proportionnelle. En termes plus mathématiques, l'allocation doit être « fonction linéaire décroissante » des revenus. Comme le dirait Maité, c'est une question de bon sens !

Un second pilier est, bien évidemment, l'augmentation du montant des bourses afin de mieux coller à la réalité. Pour que cela soit facilité, nous préconisons que les acteurs de terrain soient étroitement associés à la définition de ces montants. Autrement dit, nous plaçons pour que les conseils chargés d'émettre des avis en la matière entretiennent un dialogue constant avec les services sociaux des institutions d'enseignement supérieur. Cela éviterait de nombreux défauts du système.

Comme troisième élément « clé », l'immunisation réelle des bourses

pour toutes les catégories de bénéficiaires, garantie par un système de contrôle. Il nous semble évident qu'il faut d'urgence s'assurer que l'allocation soit immunisée pour les chômeurs, comme elle est censée l'être pour les usagers du CPAS. A ce sujet, un contrôle des pratiques des CPAS nous semble indispensable : nous avons recueilli de nombreux témoignages de pratiques illégales en la matière.

Le quatrième point est bien sûr la transparence : ouvrir les organes de recours aux délégués étudiants, permettre aux étudiants de suivre l'évolution de leur dossier en ligne, éclaircir la législation, etc. Autant de mesures sans coût facilement implémentables !

On l'aura compris, nos attentes sont nombreuses : il ne s'agit de rien de moins que de passer de l'homéopathie au traitement lourd ! Nous ne pouvons nous contenter de la situation actuelle, qui laisse dans la mouise des centaines d'étudiants, qui véhicule une idéologie méritocratique et qui s'apparente à de la charité dans ce qu'elle a de plus abject.

Tel est le sens de l'appel que nous lançons aujourd'hui aux progressistes, avec et grâce au Collectif Solidarité Contre l'Exclusion.

